

Services
environnementaux
des paysages

Labelliser les paysages ruraux

Emmanuel Torquebiau, Claude Garcia, Nathalie Cholet

Les paysages sont reconnus au titre du patrimoine, parce qu'ils sont remarquables, menacés ou délaissés. Qu'en est-il des paysages ruraux qui fournissent produits agricoles et services environnementaux ? Leur attribuer un label et rémunérer ceux qui les façonnent avec des paiements pour services environnementaux (PSE) permettrait d'en reconnaître la valeur.

Le paysage, objet esthétique recherché, est aussi objet de recherche dans plusieurs disciplines, notamment dans la recherche agronomique et les sciences pour le développement rural. Le paysage rural productif, qui associe caractéristiques environnementales et production agricole, appelons-le « paysage polyvalent », est l'objet d'attentions, car il peut contribuer à relever deux défis actuels : la sécurité alimentaire et la conservation de la biodiversité. Un tel paysage est un espace socialement construit présentant des caractéristiques spatiales (hétérogénéité, fragmentation, connectivité entre ses éléments constitutifs, réseau d'interactions) lui conférant des qualités environnementales.

Les paysages remarquables sont reconnus au titre du patrimoine : Patrimoine mondial et Réserves de biosphère (Unesco) ; label Grand Site (France). Les paysages

menacés sont aussi protégés par la Convention européenne du paysage ou par le label Paysage de reconquête (ministère français de l'Environnement). La dimension productive des paysages est prise en compte dans des initiatives diverses : Systèmes ingénieux du patrimoine agricole mondial (Sipam) de la FAO ; ou encore l'Initiative Satoyama du gouvernement japonais, qui recense les paysages socio-écologiques de production, mosaïques associant habitat, utilisation des terres et conservation de la biodiversité.

Mais qu'en est-il des paysages polyvalents ? Leur nature composite peut les exclure de ces approches. Il est important de trouver un moyen d'en reconnaître la valeur afin que les personnes qui en sont à l'origine aient intérêt à les maintenir dans leur originalité et leur diversité, même s'il s'agit pour eux, parfois, de paysages ordinaires.

perspective

Avec *Perspective*, le Cirad ouvre un espace d'expression de nouvelles pistes de réflexion et d'action, fondées sur des travaux de recherche et sur l'expertise, sans pour autant présenter une position institutionnelle.

Reconnaître la valeur des paysages polyvalents

Le paysage polyvalent peut contribuer à relever deux défis : la sécurité alimentaire et la conservation de la biodiversité.

Le label (ou certification) est un signe de reconnaissance qui distingue un produit ou un service et certaines de ses qualités. Il s'adresse à un tiers, le plus souvent un consommateur ou un intermédiaire entre le fournisseur et l'utilisateur, par exemple un commerçant. Un label peut garantir un service, un produit, ou aussi un processus de production ou de transformation, une caractéristique écologique ou sociale. Avantage des labels attachés à des produits ou à des services : ils permettent d'augmenter les revenus des producteurs capables de respecter un cahier des charges précis.

La labellisation d'un paysage ne porte pas sur un produit particulier mais sur les processus qui conduisent à l'existence du paysage et qui permettent la protection des écosystèmes dans leur ensemble : par exemple des forêts soumises à l'action de l'homme, lorsqu'elles ne constituent que des parties d'une mosaïque paysagère. L'idée originale a été émise en 2009 dans un article de *Forest Ecology and Management* (Ghazoul *et al.*, 2009), où il est suggéré que la labellisation du paysage est une forme particulière de paiement pour services environnementaux (PSE). Un PSE rémunère un agent économique pour un service rendu à d'autres agents, au moyen d'une action intentionnelle, visant à préserver, restaurer ou augmenter un service environnemental convenu (Karsenty, 2011). En enchâssant des objectifs environnementaux dans les décisions d'utilisation de la terre, le PSE permet de faire le lien entre le maintien et la restauration des fonctions des écosystèmes et l'amélioration des conditions de vie, voire la lutte contre la pauvreté. La protection d'un bassin versant, la fixation du carbone atmosphérique par la végétation ou la conservation des ressources de la biodiversité sont des exemples classiques de PSE.

Les PSE et la labellisation sont tous deux des mécanismes qui peuvent gratifier un

acteur prêt à respecter un cahier des charges lors d'un processus de production. Toutefois, la labellisation d'un produit ou d'un processus ne contient pas nécessairement l'objectif explicite de conservation de la biodiversité. Et le PSE fait appel à un mécanisme de paiement institutionnel complexe.

Associer labellisation et PSE permet d'inclure explicitement l'objectif de conservation de la biodiversité, absent de la labellisation, et de faire payer la valeur ajoutée du paysage labellisé par un utilisateur. Cela permet de reconnaître et de certifier l'existence de ressources et de processus de gestion répondant à un cahier des charges, et de valoriser les produits et les prestations qui ont leur origine dans ce paysage, et non pas uniquement un produit particulier. L'enjeu est de taille. Les répercussions sur l'environnement et le développement sont importantes. Il faut raisonner et agir à l'échelle de différents usages de la terre (agriculture, forêt, conservation de la nature), de plusieurs productions (annuelles, pérennes, animales, végétales), d'acteurs multiples (agriculteurs, touristes, institutions locales, etc.).

Concevoir le cahier des charges

Comment labelliser un paysage ? La première étape est de concevoir un cahier des charges décrivant les critères qui vont caractériser la nature polyvalente du paysage : par exemple une mosaïque paysagère associant des proportions particulières d'agriculture ou de forêt et de zones interstitielles, ou un réseau de haies séparant des parcelles. Un cadre de référence pour définir les critères du cahier des charges est fourni par l'écoagriculture (Scherr & McNeely, 2008). Cette approche concerne les paysages associant des objectifs de production agricole (ou forestière) à des objectifs de conservation de la biodiversité, dans le but d'améliorer les conditions de vie des ruraux qui y résident et entretiennent les paysages. Le

Il faut raisonner et agir à l'échelle de différents usages de la terre, de plusieurs productions, d'acteurs multiples.

Les prestations fournies par les acteurs du paysage pourront bénéficier de la labellisation.

concept s'apparente à celui de territoire multifonctionnel, mais ce dernier n'inclut pas nécessairement des objectifs de conservation de la nature.

Pour définir les critères du cahier des charges, un index peut être utilisé. Des recherches en Afrique australe (Cholet, 2010) ont testé un index utilisant les critères de l'écoagriculture (conservation, production, institutions, bien-être) associés aux critères des services environnementaux fournis par le paysage (services d'approvisionnement, services de régulation et services culturels). L'index est calculé à partir de notes attribuées par les acteurs locaux lors d'ateliers et de discussions par groupes cibles. Deux paysages polyvalents ont été comparés. Ils associent des objectifs de production agricole et de protection de la biodiversité dans des configurations spatiales très différentes liées à leur histoire et à leur contexte socio-économique. Le territoire Mathenjwa, en Afrique du Sud, est un ancien bantoustan où agriculture et nature sont fortement imbriquées. La Save Valley Conservancy, au Zimbabwe, regroupe zones villageoises et grandes aires de conservation juxtaposées.

Sur une échelle allant de 0 à 1, Mathenjwa atteint une moyenne globale de 0,66 et la Save Valley Conservancy, 0,61. Dans les deux territoires, les services environnementaux sont en moyenne mieux notés que les critères d'écoagriculture. Les scores les plus élevés sont attribués aux services culturels (0,84 et 0,75 respectivement), les plus bas aux conditions de vie (0,48) et aux institutions (0,51). Ces résultats montrent que Mathenjwa, paysage ayant de nombreuses entités paysagères en interaction, est jugé plus polyvalent que la Save Valley Conservancy, où les zones de conservation et de production sont séparées. Outre l'identification des critères pour le cahier des charges, cette première étape a permis de confirmer la faisabilité du principe de labellisation du paysage et a montré que les acteurs locaux sont sensibles à l'approche. Un barème doit ensuite être mis en place par les institutions dédiées.

La concertation permanente entre les acteurs est une condition de la réussite de la labellisation.

Une fois le label « paysage polyvalent » attribué, plusieurs situations peuvent se présenter. Les producteurs disposent d'un produit emblématique (bétail nourri à l'herbage, fruits sauvages, produits agroforestiers, etc.). Il sera alors facile de prendre en compte la valeur ajoutée liée à la labellisation. En l'absence de produit phare, la labellisation du paysage permettra de valoriser l'ensemble des productions locales sur la base d'une qualité perçue liée au paysage. Une céréale ordinaire, par exemple, pourrait devenir un produit recherché, donc plus cher, parce qu'il provient d'un paysage labellisé. Au-delà, c'est l'ensemble des prestations fournies par les acteurs du paysage, y compris les services environnementaux qui y sont attachés, qui pourront bénéficier de la labellisation : services touristiques comme l'accueil chez l'habitant, les gîtes ruraux et tables d'hôte, l'écotourisme, l'agrotourisme ; et pourquoi pas des actions éducatives ou de sensibilisation, des productions artisanales, des industries locales, des initiatives de reconnaissance du patrimoine religieux (forêts sacrées), etc. ?

Placer les acteurs au centre

La mise en œuvre d'un label associé aux PSE suppose une concertation permanente entre les acteurs censés assurer son bon fonctionnement. C'est une condition essentielle de la construction sur le long terme du processus, et donc de la réussite de la labellisation.

En effet, le paysage polyvalent n'est pas géographiquement limité avec précision : son existence est fondée sur des paramètres souvent subjectifs, parfois liés à l'action collective d'acteurs aux intérêts divers, et pas seulement sur des critères biophysiques. De plus, l'expérience montre que l'échelle du paysage n'est pas toujours perçue par les agriculteurs, notamment dans les pays en développement. Le raisonnement spontané peut aboutir à penser son champ, ou son troupeau, sans envisager le paysage comme une production.

Quelques mots sur...

Emmanuel Torquebiau est écologue au Cirad (UR B&SEF, <http://ur-bsef.cirad.fr/>). Il conduit des recherches sur les liens entre agriculture et gestion des ressources naturelles, et sur les paysages polyvalents.

Il est actuellement basé à l'université de Pretoria en Afrique du Sud, où il enseigne et encadre des étudiants.

emmanuel.torquebiau@cirad.fr

Claude Garcia est écologue au Cirad (UR B&SEF, <http://ur-bsef.cirad.fr/>). Il conduit des recherches sur les interactions entre politiques publiques, pratiques locales et dynamique écologique. Après avoir longtemps travaillé en Inde, il est basé au Centre for International Forestry Research (Cifor) à Bogor en Indonésie.

claudio.garcia@cirad.fr

Nathalie Cholet est ingénieur agronome de Montpellier SupAgro. Après l'obtention de son diplôme en 2010, elle a poursuivi ses recherches sur la labellisation des paysages en Afrique australe en 2011 et prépare un article avec E. Torquebiau, à paraître dans *Landscape and Urban Planning*. Elle est actuellement volontaire internationale en entreprise au Ghana.

natcholet@gmail.com

L'écueil est similaire pour les services environnementaux et leur paiement : les conséquences globales d'une action locale ne sont pas toujours appréhendées par les habitants, ou ne les concernent pas.

Il faudra aussi veiller aux inconvénients possibles, qui ont été anticipés par les auteurs à l'origine du concept de labellisation du paysage (Ghazoul J., 2010) : complexité des dispositifs liée à la nature collective de la labellisation et aux mécanismes de paiement pouvant conduire à des situations de corruption et de coûts élevés de transaction ; exclusion des producteurs ne pouvant pas respecter le cahier des charges.

Comment convaincre les acteurs locaux qu'ils ont intérêt à reproduire dans la durée les caractéristiques du paysage ? Après avoir identifié les leaders locaux, il s'agit

de créer une dynamique d'action collective partagée par l'ensemble des acteurs pour élaborer le cahier des charges, identifier les produits ou les services porteurs, les filières de commercialisation. Il s'agit aussi de préciser les indicateurs pour quantifier les services environnementaux. Aux chercheurs de proposer des indicateurs simples permettant de vérifier les interactions écologiques permises par l'hétérogénéité du paysage en se fondant sur une analyse des pratiques locales.

Enfin, il reste à identifier, voire à construire, les institutions pertinentes qui donneront au label toute sa crédibilité. Le cadre de concertation devra être organisé à l'échelle nationale et à l'échelle locale. Quoiqu'il en soit, il est nécessaire d'organiser l'audit du processus par un organisme indépendant afin d'attribuer – ou de refuser – le label. ■

Ce numéro de *Perspective* est issu des recherches conduites par les auteurs sur des paysages polyvalents en Inde et en Afrique australe :

- les recherches de Claude Garcia portent sur les paysages forestiers et agroforestiers des Ghats occidentaux en Inde. Elles ont donné lieu à la publication de l'article suivant : Ghazoul J., Garcia C. & Kushalappa C.G., 2009. Landscape labelling: A concept for next-generation payment for ecosystem service schemes. *Forest Ecology and Management* 258: 1889-1895 (<http://www.fao.org/docrep/014/i2100e/i2100e06.pdf>) ;
- les recherches d'Emmanuel Torquebiau portent sur les paysages polyvalents des aires de conservation transfrontalières en Afrique

du Sud. E. Torquebiau a dirigé la publication d'un numéro spécial du *Journal of Sustainable Agriculture* sur cette question : Torquebiau E., 2012. Introduction to the special issue: Reconciling production and conservation at the landscape scale. *Journal of Sustainable Agriculture* 36 (3): 271-274 (<http://www.tandfonline.com/doi/pdf/10.1080/10440046.2012.654904>) ;

- les recherches de Nathalie Cholet portent sur la labellisation des paysages en Afrique australe (Afrique du Sud et Zimbabwe). Elles ont été réalisées dans le cadre d'un stage de fin d'études d'ingénieur agronome de Montpellier SupAgro soutenu en 2010 (Cholet N., 2010. *Ecoagriculture landscape labelling: Case studies from Southern Africa*. MSc Thesis, IRC-SupAgro, Montpellier, France, 108 p.).



LA RECHERCHE AGRONOMIQUE
POUR LE DÉVELOPPEMENT
42, rue Scheffer
75116 Paris . France
www.cirad.fr

perspective

Directeur de la publication :
Patrick Caron, directeur général
délégué à la recherche et à la stratégie
Coordination : Corinne Cohen,
délégation à l'information scientifique
et technique
Conception graphique/réalisation :
Patricia Doucet, délégation
à la communication
Diffusion : Christiane Jacquet,
délégation à la communication

EN SAVOIR PLUS

Ghazoul J., 2010. Extending certification to landscape mosaics. *ETFRN News* 51: 182-187.

Karsenty A., 2011. La forêt tropicale, le mécanisme REDD et les paiements pour services environnementaux : un casse-tête écologique et socio-économique. <http://www.sfecologie.org/regards/2011/02/21/regards-r12-karsenty/>

Scherr S.J. & McNeely J.A., 2008. Biodiversity conservation and agricultural sustainability: towards a new paradigm of 'ecoagriculture' landscapes. *Philos Trans R Soc B* 363:477-494.

Perfecto I., Vandermeer J. & Wright A., 2009. Nature's Matrix: Linking agriculture, conservation and food sovereignty. Earthscan.